

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 mai 2008, la société CM-CIC Asset Management (1) (4, rue Gaillon, 75002 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2008, par suite d'une cession d'actions AURES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AURES, et détenir pour le compte de ces fonds 49 799 actions AURES représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant 1 479 108 droits de vote.